

Rappel des éléments déjà avancés par Sup'Recherche-UNSA :

- Il faut distinguer les filières selon la réalité des flux étudiants. Les filières qui ne sont pas en tension, ou qui manquent d'étudiants, ne mettent généralement pas de processus de sélection en place autre que la réussite pédagogique en Licence.
- Un établissement doit pouvoir garder la liberté d'accepter ses propres candidats sans condition, s'il le souhaite.
- Pour ce qui est des filières qui pratiquent une sélection entre le M1 et le M2 : il faut les identifier, analyser et comprendre pourquoi elles ont maintenu ou instauré cette pratique afin de leur apporter des solutions.
- Sup'Recherche a participé et soutient le travail initié en comités de suivi sur la compatibilité entre les mentions de licence et de master.

Toutefois, **si des possibilités de poursuite d'études doivent être offertes, elles ne peuvent être garanties de manière automatique.** Le passage du L au M marque une étape utile pour l'orientation / régulation des flux étudiants. Si le passage en Master était systématique, on ne voit plus très bien l'intérêt qu'il y aurait à maintenir 2 cycles, l'un de 180 crédits ECTS et l'autre de 120 crédits ECTS. Cela signifierait qu'il n'y a plus qu'un cycle de 300 crédits avec 2 possibilités de « graduation ».

La notion de droit opposable pose problème.

Il convient plutôt :

- **de mettre en place des dispositifs d'information et d'orientation renforcés post-licence** faisant état de la compatibilité entre les mentions de Licence et de Master et donnant toutes les informations utiles aux étudiants (débouchés, modalités d'accès, etc.) ;
- **d'identifier l'espace géographique où l'offre et la demande de formation s'équilibrent** : est-ce à l'échelle d'un regroupement (COMUE, association) ? Est-ce à l'échelle d'une académie ou d'une région ? Est-ce sur l'ensemble du territoire national ?
- **de prendre des mesures pour accompagner et favoriser la mobilité géographique** ;
- **de maintenir la possibilité d'un jury d'entrée en Master** qui vérifie que la mention de Licence permet bien l'accès en référence aux articulations proposées par les comités de suivi ;
- **de laisser le jury traiter et sélectionner les candidatures** en fonction des capacités d'accueil définies par les modalités pédagogiques (notamment les stages ou l'alternance), ou encore l'insertion professionnelle.



Selon Sup'Recherche-UNSA, il faut veiller à ce que des possibilités de poursuites d'études soient proposées à tous les titulaires de licence, mais sans abolir toute forme de régulation des flux.

Sup'Recherche-UNSA alerte sur les risques de tubularisation des parcours d'études. À force de légiférer, les injonctions deviennent paradoxales. Garantir un « droit » à la poursuite en M à tout diplômé de L du même domaine (ou d'un domaine compatible) peut s'avérer contradictoire avec la notion de spécialisation progressive et réduire les possibilités de passerelles. Tout comme faire sauter toute barrière à l'entrée pourrait conduire à diplômer beaucoup plus d'étudiants que le marché ne peut en absorber. Les objectifs d'insertion seraient alors inatteignables.

De nombreux collègues craignent, par ailleurs, que l'accès libre en M2 :

- annonce la mort de nombreux masters qui n'auront pas les moyens de proposer des stages à tous ;
- soit la porte ouverte à des parcours poubelle ;
- dévalorise le diplôme ;
- encourage la sélection par l'échec en diminuant le nombre de titulaires de la Licence afin de limiter les accès en Master.

Il ne serait pas souhaitable d'en arriver là !

Comment garantir le droit des titulaires de licence à poursuivre leurs études en vue d'obtenir le diplôme national de master ?

Sup'R : Les CSL/CSM ont travaillé sur cette question l'an dernier à l'initiative de leurs présidentes respectives.

L'idée était de construire une liste spécifiant, pour chaque mention de Licence, les mentions de Master pour lesquelles l'accès **pouvait être** de plein droit (sans dossier) **à l'échelle nationale**. Toutes les poursuites d'études possibles a priori n'ont pas été validées, car dans certains cas, il peut être risqué de garantir cet accès (exemple de la Licence SPI qui regroupe selon les établissements des disciplines aussi diverses que l'EEA et le Génie Civil ou la Mécanique). Pour les cas ambigus, il a été conseillé de conserver une entrée sur dossier en master (un établissement doit donc pouvoir garder la liberté d'accepter ses propres candidats sans condition).

Selon Sup'Recherche-UNSA, il faut veiller à ce que des possibilités de poursuites d'études soient proposées à tous les titulaires de licence, mais sans abolir toute forme de régulation des flux.

Il convient plutôt de maintenir la possibilité d'un jury d'entrée en Master qui vérifie que la mention de Licence permet bien l'accès en référence aux articulations proposées par les comités de suivi. Ce jury, qui peut correspondre au périmètre du conseil de perfectionnement, doit pouvoir **sélectionner les candidatures en fonction des capacités d'accueil** induites par les modalités pédagogiques (notamment les stages ou l'alternance), ou encore l'insertion professionnelle.

Comment combiner droit à la poursuite d'études et formation tout au long de la vie ?

Sup'R : Il faut développer la FTLV (VAE et VAP) afin de fluidifier les parcours. L'université devrait accueillir plus d'adultes et les va-et-vient entre périodes travaillées et retour aux études devraient être facilités. Prendre exemple sur ce qui se fait à l'étranger, par exemple au Québec. **Il faut aussi réfléchir au financement de la FTLV**. Elle est encore très majoritairement pensée sur un an, par exemple pour une année de M2 dans le cadre d'un DIF. Il faut veiller à ce que la construction pédagogique d'un cycle soit compatible avec le financement de la FTLV.

Comment permettre une régulation des flux permettant une meilleure adéquation aux besoins de la société et notamment l'objectif d'insertion professionnelle des diplômés ainsi qu'aux capacités d'accueil limitées présentes dans certaines filières ?

Sup'R propose :

- **de mettre en place des dispositifs d'information et d'orientation renforcés post-licence** faisant état de la compatibilité entre les mentions de



Licence et de Master et donnant toutes les informations utiles aux étudiants (débouchés, modalités d'accès, etc.) ;

- **d'identifier l'espace géographique où l'offre et la demande de formation s'équilibrent** : est-ce à l'échelle d'un regroupement (COMUE, association) ? Est-ce à l'échelle d'une académie ou d'une région ? Est-ce sur l'ensemble du territoire national ?
- **de prendre des mesures pour accompagner et favoriser la mobilité géographique** ;
- **de maintenir la possibilité d'un jury d'entrée en Master** qui vérifie que la mention de Licence permet bien l'accès en référence aux articulations proposées par les comités de suivi ;
- **si les capacités d'accueil ou des limites en matière d'insertion professionnelle imposent un nombre limité de candidats, de laisser le jury (équipe pédagogique) traiter les candidatures.**

Comment le cursus de licence doit-il préparer à une double finalité de poursuite d'études et d'insertion professionnelle ?

Sup'R : Les LP ont été créées pour l'insertion professionnelle mais certaines sont détournées de cet objectif premier et n'ont d'autre finalité que de capter les flux étudiants jusqu'à la fin du cycle L. Elles se sont multipliées avec des contenus et des intitulés qui ne sont pas toujours clairs quant aux débouchés professionnels ciblés. Certaines sont très généralistes, pour ne pas dire générales. Parallèlement, l'entrée en M1 qui était au départ empêchée pour les titulaires de LP est désormais courante. Il conviendrait sans doute de retravailler cela avec les représentants du monde socio-économique pour revaloriser cette formation professionnalisante et la mettre en rapport avec la demande du marché à bac + 3. Certaines écoles ont décidé d'occuper le terrain en proposant des "bachelors" offrant une formation bac + 3 à vocation "pro" mais qui serait plus générale qu'une LP !

Pour ce qui est des licences dites générales, il serait bon de ne point attendre l'année du M2 pour une "formation au CV, lettre de motivation, entretien". Tout un pan de l'Université ne se préoccupe guère de l'avenir professionnel des étudiants. Les diplômés qui peinent à trouver un emploi ne comprennent pas pourquoi on ne s'est pas soucié de les préparer au "réel" (emploi, chômage, compétences précises). Un exemple : pour obtenir un emploi d'animateur périscolaire auprès d'une collectivité locale, il est bon d'avoir le BAFA. Combien d'étudiants ont entendu parler du BAFA durant leur temps d'études comme élément révélateur de compétences professionnelles pour intervenir dans des écoles primaires ?

La logique de compétence qui a commencé à se mettre en place au niveau L doit se poursuivre. Il ressort des échanges en CSL que les moyens mis en œuvre restent modestes et cloisonnés. En dehors d'une UE transverse incluant du PPP, et des



stages en fin de L3, la préprofessionnalisation a encore peu de place dans les enseignements universitaires. La mise en place de modules préparant aux aspects pratiques de la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, entretiens,) doit être généralisée si l'on veut permettre aux étudiants d'entrecouper leurs études avec des expériences professionnelles.

Comment garantir que tout process de recrutement ne conduise à des pratiques malthusiennes ?

Il ne faut pas non plus verser dans l'excès inverse : amener tout le monde à bac + 5 et diplômé bien plus que les capacités d'absorption du marché serait totalement contre-productif ! Il doit être possible de veiller, d'une part, à ce que la notion de capacité d'accueil ne soit pas abusivement utilisée et de créer, par ailleurs, un observatoire des offres d'emplois vers lesquels conduisent les formations, en fonction des « zones de chalandise » qu'elles recouvrent.

Comment favoriser une organisation du cursus de master plus conforme aux objectifs initiaux i.e. un cursus de 4 semestres où la progression est régulée par la seule réussite pédagogique ?

Il faut identifier, analyser et comprendre pourquoi de nombreuses filières ont maintenu une sélection entre le M1 et le M2 (concours, professions réglementées, année propédeutique, etc.) et apporter des réponses aux spécificités.

L'objectif serait bel et bien d'adopter un schéma en 4 semestres où seule la réussite conditionnerait la progression. La sélection en milieu de cycle est en effet contraire à la logique du LMD. Mais avant d'en arriver là et pour lever les blocages, il faut fournir des garanties sur différents points :

- soit on peut sélectionner à l'entrée en M (logique du LMD), soit on peut sélectionner entre M1 et M2 ;
- le cycle M ne doit pas être forcément construit de façon tubulaire (conserver des Master en râteau, par exemple) ;
- etc.

Comment renforcer, par ce cursus de master, l'attractivité internationale du système d'enseignement supérieur français ?

En respectant le format LMD et la semestrialisation tout en favorisant les stages à l'étranger, la formation en langues étrangères, l'enseignement en anglais, développer les « summer sessions », etc. Il faut trouver le juste point d'équilibre car la francophonie et l'exception culturelle française sont aussi des facteurs d'attractivité.